

Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL DNCMP/ 343.. / F /2023-2024 POUR LA FOURNITURE DE TRENTE UN MILLE TROIS CENT CINQUANTE 31.350) KILOGRAMMES DE SEMENCES DE MAÏS HYBRIDE

Date de publication : le 21/01/2023

Date d'ouverture : le 29/01/2023

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (Direction de la Promotion des Filières Agricoles et Produits Forestiers Non Ligneux) lance un Appel d'Offres Ouvert International pour la fourniture de trente un mille trois cent cinquante (31 350) kilogrammes de semences de maïs hybride pour la saison agricole C 2024.

1.Objet.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats désirant présenter leurs offres pour la fourniture et la livraison de 31.350 kilogrammes de semences de maïs hybride, variétés PAN53 et BAZOOKA dans les proportions de 16.000 kg de semences pour la variété BAZOOKA et 15.500 kg de semences pour la variété PAN 53.

Allotissement lot 1 : 16.000kg pour BAZOOKA et lot 2 : 15.000kg pour PAN53

2.Financement.

Le Marché est financé à 100% par le Gouvernement du Burundi, Budget Général de l'Etat (2023—2024)

3.Mode de passation du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

4.Conditions de participation

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

5.Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté de lundi à jeudi de 7 heure 30 minutes à 15 heures 30 minutes et vendredi de 7 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes, heure locale à la Direction de la Promotion des Filières Agricoles et des Produits Forestiers Non Ligneux, sis à Gitega, avenue du Triomphe n°29

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000 FBu) non remboursables, versés sur le compte n° **1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB)**

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

6. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer les offres conformes les moins disantes.

8. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres sous pli fermé parviendront au secrétariat du Cabinet du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Sis au quartier Musinzira, Building Dudit Ministère, au plus tard le ...8... /...1... /2024 à **10 heures locales**. Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour la fourniture des semences de maïs hybride relatif au marché n°DNCMP/343F/2023-2024, à n'ouvrir qu'en séance publique du 9... /...1... /2024 à 10 heures 30 minutes.

Les offres seront ouvertes le/...../2023 à **10heures 30 minutes** en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

9. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de 5.000.000 francs burundais par lot

9 0

11. Allotissement

Le présent marché est constitué de deux lots pour les semences de **maïs hybride** à livrer aux hangars des BPEAE et dans les proportions suivants:

Province	Quantité (kg)	Variété
Muyinga	6.000	PAN53(3000kg) et BAZOOKA (3000kg)
Kayanza	6.000	PAN53(3000kg) et BAZOOKA (3000kg)
Ngozi	3500	PAN53(1500kg) et BAZOOKA (2000kg)
Gitega	4.000	PAN53(1500kg) et BAZOOKA (2500kg)
Muramvya	2.000	PAN53(1000kg) et BAZOOKA (1000kg)
Mwaro	2.000	PAN53 (1000kg) et BAZOOKA (1000kg)
Karusi	3.000	PAN53 (2000kg) et (1000kg) BAZOOKA
Bubanza	3.000	PAN53 (1500kg) et (1500kg) BAZOOKA
Cibitoke	2.000	PAN53(1000kg) et BAZOOKA (1000kg)
Total	31.500	PAN53(15.500kg) et BAZOOKA (16.00kg)


Le marché sera attribué au soumissionnaire régulier ayant présenté les offres administrativement, techniquement et financièrement conformes et dont les offres financières sont évaluées moins disant.

Fait à Gitega, le/...../2023

Le Directeur Général de l'Agriculture


 Ir. NYANDWI VESTINE
 Directeur Général de l'Agriculture
 P.O. NYAYIKENGWUKIYE Médard

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Agriculture et de L'Elevage


 Ir. Prosper DODIKO
 19/12/2023
 Emmanuel (DPEAE)
 Secrétaire Permanent a.d.